LA DATE DE RÈGLEMENT PERSONNALISÉE[1]

Vous pourrez mieux suivre et anticiper votre budget énergie

J'agis avec ENGIE

Le service

Avec la date de règlement personnalisée,
vous choisissez d'être prélevé chaque mois à date fixe.

Ce service est disponible si vous êtes mensualisé.

Les avantages

Un service payant : 2,60€ HT seulement par an.

Une gestion de budget facilitée : avec un prélèvement à date fixe.

LES MODALITÉS PRATIQUES

la DRP comment ça marche ?

Vous choisissez vous-même la date fixe de votre prélèvement
> sur simple appel téléphonique auprès de nos conseillers au 0 969 32 33 00 (appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h30).

(1) Service soumis au prélèvement automatique.

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651 Siège social : 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie.